



Compte-rendu du 3^{ème} comité de suivi
du Plan National d'Action « Maculinea »

7 janvier 2010

Présents	
DUPONT Pascal	OPIE
ROLO DE LA PAZ Alain	Université du Mans
HORELLOU Arnaud	MNHN-SPN
MERCIER Jean Luc	Université de Tours
GARAT Joana	DIREN Aquitaine
TARDIVO Gérard	DIREN Centre
LEBOSSE Jean Pierre	DREAL Pays de Loire
AUROUX Danièle	DREAL Auvergne
Excusés	
BENTATTA Vincent	MEEDDM—PEM2
DESMERGES David	Fédération des Conservatoires
DARINOT Fabrice	RNN de Lavours
PETILLON Julien	GRETIA
DABRY Julien	Conservatoire des Sites Lorrains
CHABROL Laurent	CBNMC antenne Limoges
ROZIER Yves	CED
FAIN Jean	CSRPN Auvergne
DUMEIGE Bruno	DIREN Basse Normandie
SIVIGNY Denis	DREAL Haute Normandie
FELIX Denis	DREAL Rhône Alpes
BOUDAREL	DIREN Languedoc-Roussillon
CARLIN Henri	DIREN Limousin
RECORDET Bernard	DREAL Corse
LIPPI Nicole	DIREN Ile de France
BARBE Lilia	DREAL Midi Pyrénées

Préambule

La 3^{ème} réunion débute par l'approbation du compte rendu de la 2^{ème} réunion du comité de suivi (16 novembre 2009) du PNAM. Le PV ayant été adressé tardivement, de nombreuses remarques sont évoquées par les experts :

*fautes de frappe à corriger

*page3 : notion de destruction de stations . Le sujet pose problème car dans les faits, les mesures compensatoires éventuelles ne sont guère respectées et l'absence de recul des experts sur ces situations ne permet pas d'en apprécier la pertinence. **La phrase du PV de réunion est supprimée.**

Enlever le terme « coûteux » car des techniques récentes sont adaptées, avec des rôles précis entre les gestionnaires de terrain et les laboratoires de recherche.

*page 4 : **enlever la phrase concernant le espèces en limite d'aire de répartition** car en réalité cela ne concerne qu'une espèce (*Maculinea nausithous* lié à une fourmi). Les enjeux liés au réchauffement du climat peut rendre pertinent de considérer toutes les espèces du PNAM.

A la même page, concernant le texte relatif à la fiche 4 : **supprimer sur gentiane pneumonanthe.**

Sous réserve des corrections, le PV de la 2^{ème} réunion du comité de suivi est validé.

1-Point sur la phase de consultation des acteurs (DREAL Auvergne)

La DREAL fait état du lancement de la consultation officielle telle que prévue dans la circulaire de procédure sur la base de la 2^{ème} version du PNAM.

*consultation **de niveau national** : la liste des acteurs a été validé lors du 2^{ème} comité de suivi du PNAM. Les courriers envoyés le 20 décembre 2009 fixent des délais courts pour des réactions attendues mi janvier 2010, mais les structures et experts ont été préalablement ciblés tant au niveau national que de l’Auvergne.

*consultations de **niveau régional** : elles sont menées à travers les DIREN/DREAL pour chaque région. Le délai de réponse fixé avec le CS est à la mi janvier 2010.

En Auvergne, la DIREN/DREAL a procédé à la consultation des acteurs régionaux par courrier du 28 décembre 2009 ainsi que du CSRPN Auvergne par voie électronique (la synthèse devrait êtres effectuée par le Président). Les réponses sont attendues vers le 20 janvier 2010.

Il a été convenu avec l’OPIE que les remarques pourront lui être adressé directement pour gagner du temps. Par ailleurs, des contacts directs sont déjà établis depuis le démarrage du programme d’élaboration avec certaines instances ou experts par l’OPIE.

3- Analyse du document de travail dans la version postérieure à la 2^{ème} réunion du CS (OPIE)

a- Echanges généraux sur la biologie, la conservation

Le MNHN représenté par Arnaud HORELLOU (excusé le 12 novembre 2009) donne des indications sur :

*l’importance de la capacité à la détermination des espèces et la preuve de leur présence sur les territoires concernés dans le cas des affaires liés à des projets d’aménagements. Les deux approches (physionomique et biologie moléculaire) sont complémentaires, notamment pour les fourmis hôtes,

*la prise en considération de seuils nécessaires pour moduler le résultat de l’état des populations de *Maculinea*. Le débat sur les cas de «sites jardinés» (qui ont pour objectif de favoriser le développement des populations de *Maculinea*) c’est à dire «produisant des prairies » à *Maculinea* incite à la prudence dans les pratiques de gestion car les systèmes de fauche peuvent conduire à la fragilisation des nids et provoquent finalement à terme des déséquilibres.

b-Etat de la connaissance

La mise à jour de la répartition des cinq *Maculinea* du PNAM sur **la carte** de France a été réalisée par l’OPIE avec des informations récentes. Cependant des vérifications sont à faire , notamment au niveau de la représentation des « points » pour certaines régions.

Les régions concernées marginalement par certaines espèces n’ont pas d’obligation à les prendre en compte dans le travail de déclinaison régionale du PNA. Les données nouvelles sur la présence des espèces sont intégrables par les Régions bien évidemment.

**Maculinea alcon* : quelques départements nouveaux sont concernés. Le cas de l’Ile de France où l’espèce est considérée comme éteinte mérite une recherche, notamment en secteur Ouest et Nord. L’analyse des Herbiers (comme cela a été fait en Auvergne par P.

BACHELARD sur gentiane pneumonanthe) serait riche d'enseignement pour les papillons liés aux plantes hôtes.

**Maculinea rebeli* : a été trouvé sur gentiane campestre également

**Maculinea arion* : la présence des fourmis hôtes *Myrmica sabulati et spinosior* est notée depuis les années 1985 dans le sud -ouest de la France

**Maculinea nausithous* : en limite d'aire en France

**Maculinea teleius* : les populations se répartissent de manière très différentes selon les biotopes. Par exemple, il côtoie *M. nausithous* dans la Drôme et les Hautes Alpes dans des formations à Sanguisorbe localisées le long de petits ruisseaux avec des populations en effectifs réduits.

Le CS acte la préparation par l'OPIE d'une fiche (tableau) de détermination accessible pour les 5 espèces de *Maculinea*. La détermination des fourmis reste très complexe. Ceci constituera une des actions prioritaires de la mise en oeuvre nationale du PNAM en 2010.

c- Elaboration d'un cahier des charges pour la déclinaison régionale du PNAM

Sur la base de celui préparé par le DREAL Nord Pas de Calais pour les Odonates, l'OPIE propose une rédaction qu'elle soumet au Comité de Suivi.

Le document régional de déclinaison du plan définira les priorités dans chaque région en s'appuyant sur les fiches actions du PNAM national. Par exemple, certaines régions ,bien avancées dans le domaine de la connaissance (Lorraine...) pourront développer le volet gestion conservatoire.

Des partenariats financiers sont à rechercher pour la mise en oeuvre des déclinaisons régionales du PNA (fonds européens tels que FEDER, FEADER, LIFE+, INTERREG.), des collaborations locales de structures également le cas échéant.

Le comité de suivi demande qu'un article relatif aux aspects réglementaires liés aux autorisations administratives de capture et d'introduction (ou réintroduction) en application des articles L 411-1 et suivants du Code de l'Environnement figure explicitement dans le cahier des charges de recherche de l'opérateur régional, des cas d'introduction intempestive sans autorisation, ni suivi scientifique ont été déjà noté.

d-Introduction ou Réintroduction des *Maculinea* dans le milieu naturel

Des expériences ont été menées dans l'Ain (déplacement de chenilles) et également en Savoie mais sans se plier au cadre des autorisations légales nécessaires (réglementation sur les espèces protégées). Des contrôles des gestionnaires sur le terrain par des agents de police habilités et des contraventions sont prévus en cas de non respect des règlements. Ce point doit être clarifié dans le PNAM national et figurera en annexe .

3- Analyse des fiches actions du PNAM

Suite au dernier comité de suivi, des fiches ont été réorganisées parfois fusionnées.

Chaque fiche action est soumise à la validation du 3ème comité de suivi.

a-tableau récapitulatif

Le terme « connaissances » est finalement retenu et non « acquisition de données ».

Des modifications sur les fiches « gestion conservatoire » et « réseaux » ont été préparées.

Un partenariat se dessine entre l'OPIE et l'ATEN pour le volet « centre de ressources des documents scientifiques et techniques » et le « forum de discussion » pour les deux plans, PNAM*Maculinea* et PNAOdonates. Le téléchargement des documents par les acteurs sera possible avec un système de filtre adapté.

Le niveau de pertinence des documents recensés devra apparaître dans ce système de compilation d'information. Dans ce cas de figure partenarial, le comité de suivi estime que pour le volet diffusion de la connaissance et forum de discussion, l'ATEN devrait être pilote sur tous les PNA afin de centraliser les données et assurer une homogénéité et fiabilité du réseau. A. HORELLOU se propose de relayer la réflexion du comité auprès de sa direction, particulièrement en lien avec le SINP.

Le PNAM ne doit pas figer les orientations de gestion dans la mesure où l'évolution des techniques rapides sur ce sujet peuvent conduire à des modifications dans les approches de connaissance et de conservation.

b-Volet « connaissance »

fiche 1 : l'appel d'offre n'est pas obligatoire si des structures compétentes pressenties se déclarent porteuses au niveau régional. L'évaluation financière sera établie dans les Régions, une part étant assurée par l'Etat **Sous réserve d'enlever « appel d'offre » et de rajouter un « état d'avancement intermédiaire », la fiche est validée.**

Fiche 2 : l'urgence en 2010 de définir un protocole national pour les inventaires destinés d'une part aux bénévoles (léger) et professionnels gestionnaires et scientifiques (plus élaboré). La géolocalisation des stations est précieuse, mais le moyen utilisé reste à définir. Il faut rajouter comme espèces cibles, les plantes hôtes et leur habitat. **Sous réserve de rajouter « plantes hôtes », la fiche est validée.**

Fiche 3 : elle est liée à la déclinaison régionale du SINP. L'exemple de Rhône Alpes qui a défini « 3 pôles » (faune, flore et milieu, gestion) pour la déclinaison des PNAM et PNAO en ce qui concerne les données avec une gestion de la base par le pôle « faune » est relaté.

Le transfert des données pour des évaluations de l'état de conservation à des échelles différentes (biogéographiques ou du site en référence à Natura 2000) est un souci d'où la nécessité d'un **protocole d'interopérabilité entre les bases et les référentiels utilisés**. Des champs obligatoires de la base à renseigner, un référentiel espèces, et géographique peuvent être proposés par le PNAM. Une méthode d'évaluation des abondances des populations sera construite en 2010 par l'OPIE. Il reste à régler le problème de la gestion des données recueillies, le transfert d'une base à l'autre implique souvent des interprétations de données. L'INPN du MNHN collaborera avec l'OPIE sur ces aspects « inventaires, SINP, bases de données.

La fiche est validée sous réserve de ces précisions.

Fiche 4 : il existe peu d'informations sur les facteurs déterminants de la densité des fourmières car le sujet est complexe. Il est demandé de mentionner dans la fiche des « études et de recherches ciblées sur les Maculinea mais aussi sur les plantes hôtes et les fourmis hôtes ». Il faut permettre l'ouverture de la recherche, notamment sur les problèmes liés à la détermination et la conservation des Maculinea (exemple de l'INRA Clermont Ferrand qui souhaite développer les recherches sur les effets du pâturage sur *Maculinea alcon* en Auvergne). Des analyses groupe de papillons-plantes hôtes, mais aussi la présence d'espèces en milieu calcaire, la redynamisation de la plante hôte, la relation chenille-fourmi, plante-habitat, le broutage des plantes par les chenilles, la parasitologie... sont autant de sujets de recherches à venir, montrant la multi-disciplinarité des interactions liées à ces insectes.

Cette fiche nécessite une réécriture par l'OPIE et une validation par voie électronique du comité de suivi « restreint ».

c-Volet « gestion conservatoire »

Fiche 5 (ex 6): La représentation spatiale des populations devra permettre des superpositions de SIG avec d'autres réseaux, notamment pour définir les connectivités entre les sites (réf à l'exemple Alsace). Des régions sont déjà identifiées pour une responsabilité forte liée à certaines espèces. Un **tableau indicatif de synthèse** serait pertinent. Le MEEDDM a des besoins urgents sur l'évaluation des populations à différentes échelles géographiques face à la montée en puissance des projets d'aménagements impactant des stations d'espèces protégées et des PNA.

Les financements nécessaires pour ce travail sont à rechercher, notamment la possibilité de sponsors privés. Des partenariats sont à construire.

La fiche est validée sous réserve du tableau de synthèse par région à intégrer (reprise des éléments figurant dans le texte).

Fiche 6 (ex 8) : **La fiche est validée sous réserve de corrections** définies en séance notamment sur les outils d'évaluation des mesures agri-environnement sur les Maculinea.

Fiche 7 (ex 5) : L'animation foncière menée par les CREN conduit soit à la maîtrise d'usage (convention de gestion) ou la maîtrise foncière (acquisition) de sites. La gestion par la fauche n'apparaît pas toujours compatible avec la conservation des populations de Maculinea. Une explication du sens « **compatible** » s'impose dans cette fiche. La possibilité de proposer une modification des engagements liés au MAET plus adaptées à la conservation des Maculinea relève de ce PNA. **La fiche doit être remaniée avant validation par mel.**

Fiche 8 (ex 7) : Il est nécessaire de bien séparer les outils «réglementaires» des «contractuels» dans l'esprit de la méthodologie de définition de la stratégie «aires protégées» en cours d'élaboration. **La fiche est à revoir.**

c-volet « réseaux »

Fiche 9 (ex 9 et 10) : La plate-forme proposée serait pilotée par l'ATEN, mais il reste le problème de numérisation des documents à prévoir ainsi que les filtres d'accès.. Des forums thématiques sont envisageables. Ces propositions nécessite une validation plus formelle et préalable de l'ATEN auprès de l'OPIE. **La fiche est en attente de validation définitive.**

d-volet « sensibilisation, communication »

Fiche 10 (ex 11) : L'élaboration d'un cahier technique de gestion peut prendre appui sur les expérience du CREN Rhône Alpes. Le budget sera défini ultérieurement. **La fiche est validée.**

Fiche 11 (ex 12) : la formation des professionnels de terrain impose une réflexion préalable sur leurs besoins et les objectifs à atteindre. Les nouvelles technologies disponibles orienteront ces cheminements. **La fiche est validée sous ses réserves.**

Fiche 12 : la sensibilisation du grand public est essentielle et peut être liée en 2010 à « l'année internationale de la biodiversité » (posters, événementiels..) et profiter de labellisation nationale. **La fiche est validée.**

Fiche 13 : l'OPIE réalisera la brochure obligatoire de présentation du PNAM (crédits Etat) en même temps que la validation finale du PNAM mi 2010. Un séminaire national de lancement est à réfléchir pour l'automne 2010, le recrutement des personnels à l'OPIE, pour l'animation des PNAO et PNAM, devrait débuter en mars . **La fiche est validée dans son principe.**

4- Divers

A la fin du document, un **tableau de synthèses des actions prévues et réalisées** dans le PNAM (dates de réalisation prévues..) et complémentaire au tableau de bord général est proposé. Il représente les étapes « clés » de la mise en oeuvre du PNAM, de manière similaire avec celui des Odonates. **Cette proposition est validée.**

Une première **simulation budgétaire** nécessaire à l'animation et mise en oeuvre nationale du PNAM par l'OPIE avoisine les 75 000 € en 2010, puis environ 55 000 € par an. La recherche de cofinancement par l'OPIE est réaliste pour ce dernier.

La **composition du COPIL** chargé de prendre la relève du CS après validation définitive du PNAM pourrait s'appuyer sur les experts du CS ou associés, les DREAL concernées fortement ou déjà participatives, certains acteurs ciblés issus de la consultation nationale en plus des instances obligatoires comme les ministères (MEEDDM, MAAP).

Pour conclure la réunion, il est décidé que l'OPIE renverra aux membres du CS présents la version finalisée pour relecture affinée. Les observations liées aux consultations des acteurs pourront être intégrées à partir du 20 janvier 2010. L'envoi au MEEDDM (DEB) pourrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2010. Il apparaît pertinent au CS de présenter au CNPN le PNAM simultanément avec le PNAO.

Le chef de projet « Stratégie Biodiversité »

Danièle AUROUX